

BGer 6B_531/2010 vom 23. Juni 2010

Bundesgericht, 2010-06-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_531_2010

FR: TF 6B_531/2010 du 23 juin 2010

IT: TF 6B_531/2010 del 23 giugno 2010

Erwägungen

E. 1

Aux termes de l' art. 79 LTF , le recours est irrecevable contre les décisions de la cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral, sauf si elles portent sur des mesures de contrainte. La jurisprudence ne fait d'exception à cette règle que si et dans la mesure où la décision attaquée prononce une confiscation (cf. ATF 133 IV 278 consid. 1.2 p. 282).

Le présent recours (6B_531/2010) tend à faire prononcer que le non-lieu est justifié non par la prescription, mais par l'insuffisance des charges. Il ne porte pas sur des mesures de contrainte, ni sur une confiscation. Dirigé contre une décision de la cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral, il est manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a LTF).

E. 2

Les frais judiciaires, arrêtés à 800 fr., sont mis à la charge du recourant.

E. 3

Le présent arrêt est communiqué aux parties et au Tribunal pénal fédéral, Ière Cour des plaintes.

Lausanne, le 23 juin 2010

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

Le Juge unique: Le Greffier:

Schneider Oulevey

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.